

Objet Demandes de subventions à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du fonds vert et au département au titre des contrats territoriaux départementaux (CTD)

Un certain nombre de projets d'investissement qui pourraient être programmés en 2023 seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local et/ou du fonds vert et du Département au titre des contrats territoriaux départementaux.

Réaménagement de la place Lacôte

L'objectif de l'opération est de programmer et végétaliser davantage la place Lacôte et d'en faire un jardin équipé pour les familles et les écoliers en :

- préservant les abords plantés et stationnés autour de la place
- enherbant l'ensemble de la place pour donner l'effet d'un véritable jardin et décourager le passage des motos
- créant des petites poches plantées avec des arbres à haute tige pour amener de l'ombre
- équipant le petit jardin de jeux pour enfants, mobilier pour pique-nique, toilettes et un point d'eau
- décorant le kiosque au centre du parc pour en faire un attracteur et un point de repère (luminaires par exemple)

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 134 400 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Prestations intellectuelles (géomètre, architecte, ingénierie)	6 400 €
Travaux	128 000 €
Total des dépenses	134 400 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Etat DETR	40 320 €	30
LEADER	10 000 €	7,5
Département	53 760 €	40
Total financements publics	104 080 €	77,5
Ville de Saint-Junien	30 320 €	22,5
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	30 320 e	22,5
Coût total	134 400 €	100

Création d'un assainissement autonome sur le site de la base nautique au site Corot

L'objectif de l'opération est la création d'un assainissement autonome pour éviter les rejets directs dans la rivière Glane, au niveau du site Corot, site remarquable et haut lieu de la promenade des Saint-Juniauds et des touristes.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 28 405 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Maîtrise d'œuvre et relevé de terrain	4 240 €
Travaux de réalisation des ouvrages	24 165 €
Total des dépenses	28 405 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Etat DETR	8 521,50 €	30
Etat DSIL	8 521,50 €	30
Total financements publics	17 043 €	60
Ville de Saint-Junien	11 362 €	40
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	11 362 €	40
Coût total	28 405 €	100

Remplacement des menuiseries du Palais des Sports

Le palais des sports de Saint-Junien est un bâtiment emblématique de la ville. L'édifice a été construit dans les années 60 pour durer une centaine d'années.

Des tranches successives de travaux ont permis de maintenir ce bâtiment dans un très bon état de conservation et d'améliorer sa performance thermique.

Il reste toutefois des menuiseries extérieures à remplacer qui sont encore en simple vitrage (coursive haute des gradins). Le projet consiste à remplacer 6 blocs de menuiseries qui représentent la longueur totale de l'édifice, soit environ 50 mètres.

Ces travaux permettront d'améliorer considérablement la performance énergétique de l'ensemble qui représente presque 100 m² de menuiseries.

L'amélioration sera de l'ordre de 30 % de gain au niveau de la performance thermique

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 70 920 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Dépose des anciennes menuiseries en simple vitrage, fourniture et pose des menuiseries double vitrage, réalisation des habillages périphériques	70 920 €
Total des dépenses	70 920 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Etat DSIL	21 276 €	30
Etat DETR	21 276 €	30
Total financements publics	42 552 €	60
Ville de Saint-Junien	28 368 €	40
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	28 368 €	40
Coût total	70 920 €	100

Création d'un préau à l'ALSH

Il consiste en la construction d'un abri en portique bois, fermé des deux côtés au lieu-dit "Château du Chatelard", dans l'enceinte du centre de loisirs sans hébergement. Ce portique sera adossé sur son long pan Est à un mur de soutènement créé pour ce projet. Il sera réalisé en structure bois par ferme traditionnelles assemblées et poteaux bois ; La façade sud sera fermée par un bardage en clins bois. La couverture sera réalisée en tuiles de terre cuite de type romane-canal brun rustique de Terréal avec une pente de 40 %. Le mur d'adossement et de soutènement des terres, côté façade Est, sera en béton banché naturel.

La construction de l'abri couvert nécessite des terrassements côté Est pour la création du mur de soutènement et d'adossement du projet et la réalisation des massifs béton support et ancrage des poteaux bois.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 93 388.61 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Construction d'un préau en charpente traditionnelle avec couverture tuiles, y compris fondations et mur de soutènement	93 388,61 €
Total des dépenses	93 388,61 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Etat DSIL	28 016,58 €	30
Etat DETR	28 016,58 €	30
Total financements publics	56 033,16 €	60
Ville de Saint-Junien	37 355,45 €	40
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	37 355,45 €	40
Coût total	93 388,61 €	100

Création d'un bassin de récupération d'eau de pluie aux serres municipales et centre technique municipal

Aux serres, l'objectif est de pouvoir continuer l'arrosage de la production horticole, des plantations et des massifs fleuris de la collectivité en périodes de sécheresse qui sont de plus en plus fréquentes et qui durent de plus en plus longtemps.

Le projet consistera en la transformation d'un châssis pour stocker les plantes en bassin de récupération des eaux de pluie. Le châssis sera creusé et rehaussé de deux rangs de parpaings afin d'agrandir la capacité de stockage de l'eau à environ 150 m³. Un géotextile et une membrane en EPDM avec bonde de fond seront mis en place pour garantir l'étanchéité du dispositif. Une cuve tampon de 3 000 litres et une pompe de relevage pour pouvoir arroser les serres seront également mises en place. Le remplissage des citernes se fera par gravité grâce à un système de busage qui emmènera l'eau jusqu'aux citernes stationnées en contre bas du dispositif.

Au centre technique municipal, l'opération consistera en l'achat et la pose d'un réservoir de grande capacité (15 000 litres) pour la récupération d'eau de pluie issue des couvertures du centre technique. Cette eau permettra d'alimenter la laveuse aspiratrice de voirie de la commune et l'aire de lavage des véhicules afin d'être autonome et non dépendant de l'adduction d'eau potable. Cette installation permettra également l'utilisation de la balayeuse en période de restriction d'eau en période d'étiage.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 12 673,47 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Fournitures	10 085,47 €
Main d'œuvre	2 588,00 €
Total des dépenses	12 673,47 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Etat Fonds vert	5 069,38 €	40
Etat DETR	3 802,04 €	30
Département	1 267,34 €	10
Total financements publics	10 138,76 €	80
Ville de Saint-Junien	2 534,71 €	20
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	2 534,71 €	20
Coût total	12 673,47 €	100

Relampage des équipements sportifs

La ville de Saint-Junien dispose actuellement d'un éclairage très énergivore pour la collectivité au niveau des équipements du parc municipal des sports, de la piste de BMX, de la salle des Seilles et des terrains couverts de tennis. Ces équipements qui accueillent tout au long de l'année les scolaires mais également les associations sportives de la ville (football, rugby, athlétisme, tennis, pétanque, BMX...) doivent faire l'objet d'une rénovation.

L'objectif principal est de diminuer la consommation d'énergie de ces équipements sportifs. Le changement des anciens projecteurs par un éclairage dernière génération LED permettra une économie de plus de 40 %.

Cette rénovation a pour objectif également d'améliorer la qualité de l'éclairage et le confort des utilisateurs en adéquation avec les normes édictées par les fédérations sportives. De plus, contrairement aux lampes HID, l'allumage et le rallumage sont instantanés avec les LED.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 310 000 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Réfection de l'éclairage des stades et de la piste de BMX	229 200 €
Réfection de l'éclairage de la salle des Seilles et du pôle tennis	52 331 €
Remplacement des postes de commandes des sources lumineuses	28 469 €
Total des dépenses	310 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Autres cofinancements publics : ANS	215 000 €	69,30
Etat DETR	31 000 €	10
Total financements publics	246 000 €	79,30
Ville de Saint-Junien	64 000 €	20,70
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	64 000 €	20,70
Coût total	310 000 €	100

Informatisation des établissements de premier degré et de la mairie

La Ville de Saint-Junien souhaite réaliser des acquisitions de logiciel, de matériel informatique et de divers équipements pour la Mairie et les écoles du 1^{er} degré de la Commune.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à 21 476.20 euros hors taxes.

Nature des dépenses	Montant HT
Logiciel de gestion état civil et interface HubEE	4 565,00 €
Matériel informatique écoles	8 351.20 €
Pares-feux écoles	8 560,00 €
Total des dépenses	21 476,20 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Etat DETR	10 738,10 €	50
Total financements publics	10 738,10 €	50
Ville de Saint-Junien	10 738,10 €	50
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	10 738,10 €	50
Coût total	21 476,20 €	100

Il est proposé de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement aux territoires ruraux, de la Dotation de soutien à l'investissement local et du fonds vert et du Département au titre des Contrats territoriaux départementaux pour l'ensemble des opérations présentées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la réalisation des projets présentés ci-dessus
- APPROUVE les plans de financement exposés
- AUTORISE le Maire à solliciter des subventions de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et/ou du fonds vert et du Département au titre des CTD.
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard